

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**

Présents : **16**

Absents : **10**

- dont suppléés : **1**

- dont représentés : **3**

Votants : **20**

- dont « pour » : **20**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le trois décembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth (*arrivée à la question n°4*), GARCIER-RICHAUD Hélène, OCELLI Chloé, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, CAPEL Denis et GASTON Arnaud (*départ après la question n°24*).

**EXCUSES** : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme BALLADUR Clarisse, Mme OKROGLIC Dominique, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel TRON et M. FERRON Jean.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## Délibération n°2021/215

### **OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – LOT N°1 « VRD TERRASSEMENT GROS ŒUVRE BETON ARME » ATTRIBUE A SACTP OLIVERO – AVENANT N°3**

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa délibération n°2019/25 du 27 février 2019 approuvant l'avant-projet définitif de l'opération « Création d'une maison de santé pluridisciplinaire » pour un coût global de 1 600 000 € HT et autorisant la Présidente à signer les marchés à intervenir suite à un appel d'offres lancé selon la procédure adaptée ;

**VU** le marché de travaux MAPA n°2019/25 notifié le 12 juillet 2019 à SACTP OLIVERO – ZI Saint-Pons – 04 400 BARCELONNETTE - pour un montant de **484 723,62 € HT** (tranche ferme et tranches conditionnelles) ;

**CONSIDERANT** l'avenant n°1 notifié à l'entreprise SACTP OLIVERO le 13 octobre 2020, intégrant des modifications en plus et moins-values, impliquant une incidence financière de + 17 916,04 € HT, soit + 3,70 % du montant initial du marché ;

**CONSIDERANT** l'avenant n°2 notifié à l'entreprise SACTP OLIVERO le 6 août 2021, intégrant des modifications en plus-value, impliquant une incidence financière de +48 509,74 € HT, soit + 10,00 % du montant initial du marché ;

**CONSIDERANT** qu'en cours de chantier de nouvelles adaptations techniques se sont avérées nécessaires, impliquant des travaux supplémentaires et générant une plus-value de **6 644,07€ HT** sur le lot n°1 « VRD – Terrassement – Gros œuvre – Béton armé », soit + 1,37 % du montant initial du marché et une incidence financière cumulée (avenants 1, 2 et 3) de + **15,07%** du montant initial du marché ;

**VU** le projet d'avenant n°3 audit marché établi à cet effet ;

**VU** l'avis favorable de la commission « développement économique » réunie le 30 novembre 2021 ;

Sur proposition de Mr Jean-Michel, Vice Président,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à passer avec l'entreprise SACTP OLIVERO susvisée.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT